

## Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parenational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90			
Aéronef (type couleur immatriculation)	F HBFIB3 blanc/rouge				
Bénéficiaire (nom + téléphone)	edf ffcam muzelle				

Date des rotations	Aire de départ	8	Nombre de rotations pour		our		
		Aire d'arrivée	Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	Description des rotations	
30 06 2020	pont escofier	prise d'eau lauvitel edf		2		bag materiel	
02 07 2020	arsine	aigle ffcam	· ·	1	1	le personnel monte en helico et descente a pied travaux toilette seche ffcam	
S 28	aigle	arsine ffcam		1		descente du big bag de matériel a la fin des travaux date inconue	
2 07 2020	venosc	muzelle refuge		5	*	approvisionnement	
2/07	assine	reg de l'aigle		1			

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :	Autorisation	□ accordée    □ refusée
CARTE JOINTE l'aire de circaète à Bourg d'Arud	N°	218 / 2020 modifie
	Suivi par :	Corine Bourgeois
	à Gap, le	29/06 / 2020
COPIE Secteur DISANS/VALBONNAIS  Secteur BRIANCONNAIS/VALLOUISE		Le Directeur,
Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés	F	Pierre COMMENVILLE
Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national		